



No de résolution
ou annotation

CEX du 9 juin 2009
Sujet : 06.01

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
DIXIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2008-2009)
LE 12 MAI 2009**

01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, la séance est ouverte par Monsieur Éric Allard, président du comité exécutif.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 12 MAI 2009 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ÉRIC ALLARD, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Josyane Desjardins (16)
Marie-Louise Kerneis (7)
Catherine Martin (9)
Diane Soucy (4)

Tous commissaires formant quorum.

ET :

MM. les commissaires représentants du comité de parents

Luc Joly, niveau primaire
Marc Viau, niveau secondaire

AINSI QUE :

M^{mes} Michelle Fournier, directrice générale adjointe
Susan Tremblay, directrice générale
M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles
Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières
Patrick Mendes, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire

SONT ABSENTES

M^{mes} Lise Beauchamp-Brisson (18), Claudette Labre Do (13),
commissaires

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

C.E.-03043-05-09

04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Catherine Martin, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX
PRÉCÉDENTS**



No de résolution
ou annotation

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

- 06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2009
- 06.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 14 avril 2009

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 10.01 Liste des comptes – Validation

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 11.01 Protocole d'entente avec la Municipalité de Saint-Philippe : Parc-école/parc-nature à l'école des Moussaillons
- 11.02 Protocole d'entente avec la Ville de La Prairie : Piste multifonctionnelle à l'école de la Magdeleine
- 11.03 Rénovation intérieure suite au dégât d'eau – École Saint-René : Appel d'offres # 23-056-08
- 11.04 Réfection de la toiture du gymnase et rénovation de la passerelle – École Marguerite-Bourgeois : Appel d'offres # 09-046-08
- 11.05 Réfection d'une surface sportive – École Jean-Leman : Appel d'offres # 17-013-08

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

- 13.01 Compensation pour le coût du carburant - Berlines

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

- 1. Remboursement des frais de déplacement
En suivi.

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2009

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une

C.E.-03044-05-09



No de résolution
ou annotation

C.E.-03045-05-09

copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc Viau, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2009.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2009 soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06.02 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 14 AVRIL 2009

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 14 avril 2009.

Et que le procès-verbal de la séance ajournée du 14 avril 2009 soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 LISTE DES COMPTES – VALIDATION

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, mentionne qu'il n'a reçu aucune question en lien avec la liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 8 avril 2009 et se terminant le 5 mai 2009.

Monsieur Luc Joly, commissaire représentant du comité de parents, niveau primaire, prend son siège à 19 h 02.

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.



C.E.-03046-05-09

No de résolution
ou annotation

11.01 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIPPE : PARC-ÉCOLE/PARC-NATURE À L'ÉCOLE DES MOUSSAILLONS

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les intérêts communs de la Municipalité de Saint-Philippe et de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries concernant l'utilisation et l'entretien du parc-école/parc-nature à l'école des Moussailons;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc Viau, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent le protocole d'entente avec la Municipalité de Saint-Philippe joint à la présente concernant l'utilisation et l'entretien du parc-école/parc-nature de l'école des Moussailons.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-03047-05-09

11.02 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE LA PRAIRIE : PISTE MULTIFONCTIONNELLE À L'ÉCOLE DE LA MAGDELEINE

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les intérêts communs de la Ville de La Prairie et de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries concernant l'utilisation de la piste multifonctionnelle de l'école de la Magdeleine;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Catherine Martin, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent le protocole d'entente avec la Ville de La Prairie joint à la présente concernant l'usage et l'entretien de la piste multifonctionnelle de l'école de la Magdeleine.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-03048-05-09

11.03 RÉNOVATION INTÉRIEURE SUITE AU DÉGÂT D'EAU – ÉCOLE SAINT-RENÉ : APPEL D'OFFRES # 23-056-08

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,



No de résolution
ou annotation

C.E.-03049-05-09

d'octroyer le contrat pour la rénovation intérieure suite au dégât d'eau à l'école Saint-René à **Dorais Construction Inc.** pour un montant forfaitaire de quatre-vingt-six mille quatre cent trente-deux dollars et cinquante-huit cents (**86 432,58 \$**), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 7 avril 2009.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.04 RÉFECTION DE LA TOITURE DU GYMNASE ET RÉNOVATION DE LA PASSERELLE – ÉCOLE MARGUERITE-BOURGEOIS : APPEL D'OFFRES # 09-046-08

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la réfection de la toiture du gymnase et la rénovation de la passerelle à l'école Marguerite-Bourgeois à **Dorais Construction Inc.** pour un montant forfaitaire de trois cent quatre-vingt-six mille cinq cent six dollars et vingt-quatre cents (**386 506,24 \$**), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 5 mai 2009.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-03050-05-09

11.05 RÉFECTION D'UNE SURFACE SPORTIVE – ÉCOLE JEAN-LEMAN : APPEL D'OFFRES # 17-013-08

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la réfection d'une surface sportive à l'école Jean-Leman à **Distributeur TAPICO Ltée** pour un montant forfaitaire de soixante et un mille six cent vingt-neuf dollars et soixante-quinze cents (**61 629,75 \$**), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 4 mai 2009.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.



No de résolution
ou annotation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

C.E.-03051-05-09

13.01 COMPENSATION POUR LE COÛT DU CARBURANT - BERLINES

Monsieur Patrick Mendes, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Catherine Martin, commissaire,

d'autoriser le paiement d'une compensation pour la hausse du prix du carburant au-delà de un dollar quatre cents (1,04 \$) le litre pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries. Ce montant est estimé à cinq mille dollars (5 000,00 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

C.E.-03052-05-09

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 08,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

A.14.02

D:\Textes\2008-2009\CEXI\Procès-verbaux\12 mai 2009 - A.14.02.doc